



ENJEUX D'ENFANTS GRAND OUEST

Depuis 25 ans, nous œuvrons pour les familles confrontées à l'incarcération. Cette séparation a un véritable impact sur les liens familiaux. En effet, il peut être difficile de continuer à entretenir une relation régulière. L'isolement, les difficultés financières, l'incompréhension sont autant de facteurs qui distendent les relations. Cependant un parent incarcéré n'en reste pas moins parent avec des droits et des devoirs. D'autant plus que le maintien des liens familiaux est identifié comme meilleur facteur de réinsertion sociale. Quant à l'enfant, qui subit la séparation d'avec son parent, il doit être au centre des préoccupations pour être aidé à grandir avec cette histoire familiale.

La grande majorité des familles d'une personne détenue s'organisent seules pour que les enfants puissent voir leurs parents. Cependant dans certains cas, les enfants et leurs parents incarcérés ne peuvent se voir, faute de personne accompagnatrice, pour cause de conflits entre les parents, ou encore d'éloignement géographique, etc. C'est donc dans ces circonstances que nous intervenons.

Au regard de la convention internationale des droits de l'enfant qui prône le droit de « ... *chaque enfant à entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec le parent dont il est séparé* », nous avons fait le choix de placer l'intérêt de l'enfant comme priorité de notre intervention, tout en veillant à la responsabilisation du parent.

Notre association assure trois missions :

- **Accompagner les familles concernées par l'incarcération.**
- **Organiser des actions collectives au sein des centres pénitentiaires.**
- **Informier et sensibiliser le grand public sur les impacts de l'incarcération sur la vie familiale.**

Chacune est déclinée plus en détails ci-dessous.



Accompagner les familles

Parmi nos différentes missions, celle d'accompagner les familles représente notre activité principale. En effet, cette mission est à l'origine de la création de notre association en 1992. Le constat à l'origine était l'absence de prise en charge de ces familles et leurs besoins d'accompagnement.

Nous avons fait le choix de ne pas être uniquement des accompagnateurs de l'enfant en parler mais plutôt d'aider la relation.

Notre association au fil des années a créé une véritable démarche afin de proposer un accompagnement le plus adéquat à la situation familiale.

Notre démarche :

Différentes personnes peuvent nous solliciter : parent incarcéré, parent "à l'extérieur", familles, professionnel, etc. Cependant nous tenons à ce que le parent incarcéré prenne contact avec nous directement par courrier. Ensuite un travailleur social rencontre le parent incarcéré, afin de comprendre son histoire familiale, ses besoins et demandes.

Puis le travailleur social prend contact avec la famille à l'extérieur, ou le service gardien de l'enfant pour recueillir leurs avis. Parallèlement, il est en lien avec le personnel de l'Administration Pénitentiaire et toute autre autorité judiciaire.

Cette phase dite d'évaluation est une étape clé car elle permet de cerner les difficultés et les ressources de la famille. Cela peut prendre plusieurs mois selon les situations. A l'issue de cette phase d'évaluation, nous proposons une réponse la plus adaptée possible à la famille, au regard principalement de l'intérêt de l'enfant. Nous intervenons de manière contractuelle, c'est-à-dire que chaque personne concernée par la situation doit être en accord.

Les réponses peuvent donc prendre plusieurs formes :

- du conseil, des entretiens ponctuels ou réguliers de soutien des parents et/ ou de la famille. Aider à la relation entre les enfants et leurs parents incarcérés commence par répondre à toutes les questions liées à l'enfant que se pose le parent incarcéré. Certains parents nous sollicitent pour les aider à expliquer la prison à leurs enfants. Pour d'autres, il est question de les aider à travailler sur les questions de responsabilités, de rôles parentaux, ou encore de les orienter vers d'autres interlocuteurs.

Aussi, nous proposons d'accompagner les familles de personnes détenues sur tout ce qui a trait à l'enfant (comment lui parler de la prison ? Comment lui expliquer les motifs de l'incarcération de son parent ? Comment l'aider à l'inscrire dans son histoire familiale ? etc).

- une médiation sans rencontre en parloirs. Quand une rencontre physique n'est pas possible (interdiction pénale, non adhésion de l'une des personnes, contre l'intérêt de l'enfant), nous proposons aux familles des échanges de courriers ou des appels, préparés et soutenus par notre équipe.

- un accompagnement des enfants en parloirs. La grande majorité des parents qui nous sollicitent souhaite voir leurs enfants lors des parloirs. Nous réalisons un projet qui encadre notre intervention en précisant la fréquence des visites et les différentes modalités. Dans ces situations un intervenant bénévole est l'interlocuteur privilégié de la famille et accompagne l'enfant sur toute la durée du parloir.

Parallèlement, nous proposons aux établissements pénitentiaires de meubler les parloirs en jeux, jouets et autres mobiliers pour enfant, afin de créer une atmosphère agréable pour l'enfant.

- un accompagnement des rencontres familiales sur des temps de permissions à la journée et/ou à la sortie du parent, pour des situations ciblées et sur des temps courts. Depuis 3 ans, nous expérimentons ces accompagnements sur la période délicate de la sortie ou de la permission de sortie car cela répond à un besoin du parent de continuer à être accompagné. En effet, les périodes de sortie d'incarcération ou de permissions sont des moments bouleversants pour chacun, qui nécessitent d'être préparés et accompagnés. Aussi pour certaines familles, la rencontre de l'enfant et de son parent ne peut avoir lieu que dans un espace de rencontre neutre, mais les listes d'attente sont parfois longues. Nous pallions donc à un manque d'interlocuteur sur une période donnée et travaillons en lien avec les services de médiation afin de leur passer le relais.

Nos modalités d'intervention :

Chaque parent qui nous contacte est en lien avec un seul travailleur social, qui restera son référent sur toute la durée de son suivi et quel que soit la solution d'accompagnement définie.

Le travailleur social se met en relation avec toute personne concernée et en charge de la famille (assistante sociale de secteur, service d'aide éducative, ASE, CPIP, juge, etc.).

Dès lors que l'accompagnement de l'enfant est possible, un intervenant bénévole est associé. Ce dernier est en charge d'accompagner l'enfant en parloir et ce tout au long du suivi. Concrètement, il participe pleinement au parloir. Il peut favoriser les échanges, les conversations, et a aussi le rôle de médiateur et veille au confort de l'enfant. Aussi, selon les situations, il peut assurer la logistique des déplacements de l'enfant de son domicile au lieu d'incarcération.

L'intervenant bénévole et le travailleur social sont un binôme de travail : après chaque parloir le bénévole rend compte de ce qui s'est passé au travailleur social. Le but est de pouvoir suivre l'évolution. D'ailleurs quand les situations le nécessitent, l'intervenant bénévole (parfois accompagné du travailleur social) retourne voir le parent entre deux parloirs avec l'enfant, afin d'évoquer les difficultés et de trouver des pistes d'amélioration.

Notre association tient particulièrement à la formation des bénévoles. Leur rôle est essentiel, il demande donc une certaine rigueur. C'est pourquoi plusieurs cycles de formation leur sont proposés chaque année. Cela permet d'acquérir des compétences et de les légitimer dans leur rôle auprès des familles.



Actions collectives au sein des centres pénitentiaires (centres de détention et maisons d'arrêt)

L'un de nos objectifs est de soutenir le parent incarcéré dans son rôle parental. C'est pourquoi nous proposons des actions collectives au sein des centres pénitentiaires.

Le but de ces actions est de pouvoir donner l'opportunité aux parents incarcérés, de penser à leur rôle, à la façon dont ils sont et restent parent malgré leur incarcération et de pouvoir en échanger. L'intérêt des actions collectives est aussi de créer des relations et des échanges entre les personnes incarcérées, cette dynamique est appréciée.

Les actions collectives peuvent être différentes d'un centre pénitentiaire à un autre. Nous travaillons en lien étroit et permanent avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation, afin de construire des actions, qui correspondent toujours au plus près des besoins des parents.

Quelques exemples de ces actions :

Un atelier de confection d'objets.

Organisé tous les quinze jours à la maison d'arrêt des femmes de Rennes, cet atelier de confection de cadeaux pour leurs enfants, permet aux femmes de venir évoquer leur rôle de mère si elles le souhaitent. Deux bénévoles sont présentes à chaque atelier. Cette action est notre plus ancienne action collective, cela fait 25 ans qu'elle existe.

Des temps d'informations juridiques auprès des pères détenus.

Souvent les parents incarcérés pensent avoir perdu leurs droits et ont différentes questions d'ordre juridique (hors affaire pénale). Ce temps d'information sur l'autorité parentale est organisé en partenariat avec le CDAD, sur le département de l'Ille-et-Vilaine.

Des ateliers « Pères en prison, pères quand même ».

Sur quatre demi-journée par an et par centre de détention, différents intervenants (juriste, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé) apportent aux pères ou futurs pères des informations sur leurs enfants et leur rôle de parent et favorisent les échanges (cf. exemple d'une plaquette de 2016).

Des actions « Parloir Noël ».

A Caen, en 2016, un magicien ainsi qu'un photographe ont participé au parloir afin de créer des souvenirs familiaux dans une ambiance festive.



Informer et sensibiliser

Notre association, qui fête cette année ces 25 ans, est aujourd'hui forte de ses expériences et cumule une expertise approfondie des relations familiales dans le cadre d'une incarcération. Nous avons la forte conviction qu'il importe d'informer et de sensibiliser le plus large public sur ces questions.

C'est pourquoi, agréés centre de formation depuis 2007, nous intervenons sur demande dans les établissements scolaires (collège, lycée, formation spécialisée pour les métiers du social). Aussi nous répondons individuellement aux diverses sollicitations d'étudiants pour des besoins plus précis (mémoire, recherche, etc.).

De plus, nous organisons chaque année une formation pour les professionnels. En mai 2017, notre formation était intitulée « Parents-enfants à l'épreuve de la séparation carcérale ». A destination de nos partenaires (services protection de l'enfance, services pénitentiaires, financeurs publics, etc.), nous proposons des apports théoriques et juridiques, ainsi que la présentation de l'un de nos accompagnements. Ces deux journées propices à l'échange permettent à nos partenaires de se familiariser avec nos missions, les problématiques liées, ainsi que l'univers carcéral et/ ou de la protection de l'enfance.

Aussi, nous organisons des colloques, événements, journées d'études, et sommes amenés à participer à des colloques organisés par des partenaires ou d'autres structures pour présenter nos actions.

Enfin, nous faisons partie du collectif Journée Nationale des Prisons (JNP) de Rennes. Ce dispositif national, rassemble différentes associations œuvrant dans le monde carcéral, afin d'organiser des événements chaque année au mois de novembre. En 2016, le thème choisi était « Le temps, l'espace et le corps en prison ». Pour l'occasion, le collectif a tenu un stand sur la place de la République, à Rennes, où une cellule reconstituée permettait d'apporter du concret aux explications.